



NEGOCIATION SALARIALE 2020 DERNIER ROUND



Devant l'indignation de l'ensemble des organisations syndicales après la proposition relative aux tickets restaurant, celle-ci a été retirée et remplacée par les propositions suivantes :

- 1. Prime Macron Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat en faveur d'un certain nombre de collaborateurs, principalement des opérations, du PTVM et de la comptabilité, qui se sont rendus sur site pendant la période de confinement.**

Cette prime sera attribuée en fonction du nombre de passage sur site :

5 à 9 passages : 500€	15 à 19 passages : 1000€	25 passages et + : 1500€
10 à 14 passages : 750€	20 à 24 passages : 1250€	

Pour les collaborateurs dont les revenus sont inférieurs à 3 fois le SMIC (55 419€), cette prime sera exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu

Pour les collaborateurs dont les revenus dépassent les 3 fois le SMIC, cette prime déclenchera des charges salariales et patronales.

Versement sur la paie de juillet à **25 collaborateurs** pour un cout de **30 875€**.

- 2. Augmentation de 1% du SCT pour un petit nombre de collaborateurs qui ne dispose plus de l'évolution salariale liée à l'ancienneté, qui n'ont pas perçu d'augmentation depuis 2017 et dont le revenus est inférieur à 42 000€ SCT + suppléments.**

Cette augmentation non rétroactive sera versée avec la paie de juillet à **22 collaborateurs** (qui restent éligibles à une MSI) pour un cout de **19 560€**.

- 3. Augmentation de 1% du SCT des plus bas salaires, pour les collaborateurs percevant moins de 32 000€ annuel (SCT + suppléments),**

Cette augmentation non rétroactive sera versée avec la paie de juillet.

Ce dispositif va bénéficier à **36 collaborateurs** pour un cout de **17 098€**.

Par ailleurs, les Mesures Salariales Individuelles restent gelées et l'ouverture d'une négociation destinée à réviser l'accord d'intéressement est confirmée.

L'AVIS DU SHN/CGC

Nous nous félicitons du changement de ton de la DRH, dont les répercutions commencent à se faire sentir dans l'entreprise.

Nous prenons acte des nouvelles propositions qui ont le mérite d'exister et pour la qualité de leur présentation, avec le détail du coût et du nombre de personnes concernées.

Cependant, le compte n'y est pas !

Oui, il faut augmenter les plus bas salaires dans cette période de crise.

Oui, il faut faire un geste pour ceux qui n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

Oui, sans doute faut-il récompenser les salariés qui ont travaillé pendant la crise sanitaire.

Mais il fallait aussi soutenir ceux dont le chômage partiel va se prolonger et dont la rémunération à temps partiel n'est pas assise sur des suppléments, vitaux pour eux.

Il fallait enfin consacrer une enveloppe bien supérieure à celle consentie et faire un geste pour l'ensemble des salariés du PMU, comme le préconisait le cabinet ISAST.

Nous considérons que les équipes du PMU, qui ont particulièrement souffert en 2019 tout en étant au rendez-vous des objectifs fixés par la Direction Générale, méritaient mieux, même dans le contexte d'une crise sanitaire dont nous n'ignorons rien des conséquences sur notre activité.

